

ASSOCIATION DIOCESAINE DE MEAUX

7 Rue Notre Dame

77 100 MEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Monsieur,
Mesdames,
Messieurs les administrateurs,

Opinion

En l'exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Meaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

En ne remettant pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2.1 Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode lié à l'établissement de l'état des avantages et ressources en provenance de

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ainsi, nous portons à votre connaissance, la note 2 de l'annexe « Informations au titre des principes et méthodes comptables » qui précisent les dispositions du plan comptable général appliquées pour l'établissement des présents comptes annuels notamment par rapport :

- Au traitement comptable des legs ;
- Au traitement comptable des subventions d'investissements,
- A la valorisation des contributions volontaires en nature,
- Et, aux règles appliquées pour la comptabilisation des immobilisations et des amortissements.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Par ailleurs, sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes concernant notamment :

- L'évaluation des engagements hors bilan notamment ceux liés aux prêtres âgés ;
- L'évaluation des fonds dédiés,
- Le traitement comptable des immobilisations corporelles et financières et des flux attachés à ces postes,
- Les hypothèses retenues pour l'évaluation de la provision pour indemnités de fin de carrière des salariés,
- Le traitement comptable des legs,
- Ainsi que la valorisation des titres en portefeuille.

Une attention particulière a été portée aux procédures mises en œuvre pour identifier les avantages et ressources en provenance de l'étranger.

En plus, en complément des diligences mises en œuvre pour nous assurer, par sondage, du respect des procédures recommandées par l'Association Diocésaine de Meaux dans les pôles, nous nous sommes assurés de la qualité des documents comptables communiqués par les pôles et des contrôles mis en œuvre par les services internes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Outre la mention communiquée dans notre paragraphe d'observation, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par votre Président et votre trésorier en collaboration avec votre Economiste Diocésain et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle juge nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, si celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Avant l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Evêque en collaboration avec votre Trésorier et votre Economiste Diocésain.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Autre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ARRAS, le 6 juin 2024

L'un des Gérants

Pierre-Emmanuel FORT

SARL FORT ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie

Régionale de DOUAI

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	98 962	56 298	42 663	39 718
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	5 397 047		5 397 047	5 229 181
	Constructions	40 014 491	24 447 608	15 566 884	13 516 522
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 183 222	929 018	254 204	215 259
	Autres immobilisations corporelles	3 415 131	1 777 654	1 637 477	1 726 219
	Immobilisations corporelles en cours	3 423 944		3 423 944	2 868 941
	Avances et acomptes	22 742		22 742	9 755
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES	950 000	200 000	750 000	1 142 472
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	56 939		56 939	56 938	
Créances rattachées à des participations				623 198	
Autres titres immobilisés	79		79	79	
Prêts	643 450		643 450	645 350	
Autres immobilisations financières	2 616		2 616	4 318	
TOTAL (I)	55 208 624	27 410 578	27 798 045	26 077 951	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	114 749		114 749	55 813
	Créances reçues par legs ou donations	39 696		39 696	68 663
Autres créances	3 871 643	37 368	3 834 276	1 444 859	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	4 841 516	3 748	4 837 768	4 168 164	
DISPONIBILITES	10 081 557		10 081 557	13 858 809	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	71 676		71 676	75 618
	TOTAL (II)	19 020 836	41 115	18 979 720	19 671 926
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)		74 229 459	27 451 694	46 777 766	45 749 877
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				612 912	1 239 712
(3) dont à plus d'un an				1 384 782	1 222 000

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	5 999 257	5 956 907
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires	400 000	400 000
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation	7 509 804	7 509 804
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	1 757 183	1 757 183
Réserves pour projet de l'entité	2 546 740	2 546 740
Autres	8 473 927	8 473 927
Report à nouveau	9 726 154	9 118 592
Excédent ou déficit de l'exercice	2 089 458	607 562
Total des fonds propres (situation nette)	38 502 523	36 370 715
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des autres fonds propres		
Total des fonds propres	38 502 523	36 370 715
Fonds reportés liés aux legs ou donations	766 774	1 202 705
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	2 759 573	2 985 039
Total des fonds reportés et dédiés	3 526 347	4 187 744
Provisions pour risques	1 438 008	1 557 429
Provisions pour charges	222 198	228 995
Total des provisions	1 660 206	1 786 424
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	277 237	1 071 383
Emprunts et dettes financières divers	1	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	353 678	156 010
Dettes des legs ou donations	14 807	437
Dettes fiscales et sociales	501 031	464 040
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 777	4 378
Autres dettes	1 884 732	1 610 287
Produits constatés d'avance	40 426	98 459
Total des dettes	3 088 690	3 404 994
Ecarts de conversion passif		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

	12 mois	12 mois
isations	4 725	2 324
te de biens et services		
Ventes de biens	43 271	41 044
dont ventes de dons en nature	7 940	1 420
Ventes de prestations de service	1 848 018	1 490 549
dont parrainages		
uits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	30 328	27 433
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	6 120 931	5 954 104
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	611 351	319 083
Contributions financières	1 730 056	908 002
ises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	350 150	320 135
isations des fonds dédiés	1 955 006	669 085
res produits	1 804 925	1 835 493
Total des produits d'exploitation	14 498 762	11 567 251
ats de marchandises	108 342	93 135
iation de stock		
ats de matières et autres approvisionnements	184 423	189 377
iation de stock		
res achats et charges externes	4 469 312	4 035 723
es financières	132 902	144 371
ôts, taxes et versements assimilés	374 176	352 583
ires et traitements	3 832 805	3 466 208
rges sociales	491 636	740 611
ation aux amortissements et dépréciations	1 607 508	1 487 045
ation aux provisions		
orts en fonds dédiés	1 729 540	959 334
res charges	1 000	300

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 567 116	98 565
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		157 370	72 571
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		145 995	609 796
	Différences positives de change			9 076
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		100 079	130 747
Total des produits financiers			403 444	822 189
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			142 960
	Intérêts et charges assimilées		3 482	7 306
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		65 236	157 280
Total des charges financières			68 717	307 545
RESULTAT FINANCIER			334 727	514 644
RESULTAT COURANT avant impôts			1 901 844	613 209
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		102 549	15 268
	Sur opérations en capital		116 230	935 800
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		119 421	16 654
	Total des produits exceptionnels			338 200
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		54 804	27 178
	Sur opérations en capital		862	876 643
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Total des charges exceptionnelles			55 666	903 821
RESULTAT EXCEPTIONNEL			282 534	63 902
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices			94 919	69 549
TOTAL DES PRODUITS			15 240 406	13 357 163
TOTAL DES CHARGES			13 150 947	12 749 601
EXCEDENT ou DEFICIT			2 089 458	607 562
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Etats financiers au 31/12/2023

A N N E X E

Règles et Méthodes Comptables

primé en euros

1- INFORMATIONS GENERALES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat. L'annexe comporte toutes informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

1.1- Présentation de l'Association

L'Association Diocésaine de Meaux a été créée le 12 Octobre 1925, et publiée au « journal officiel » du 29 Octobre 1925.

L'Association a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'Evêque, en communion avec le Saint-Siège, et conformément à la constitution de l'Eglise catholique.

Les comptes présentés comprennent les entités de l'Association Diocésaine de Meaux disposant d'une comptabilité autonome et d'au moins un compte de trésorerie placé sous l'autorité d'un responsable.

L'Association Diocésaine est constituée de :

- La Curie intégrant 3 services diocésains sans comptabilité autonome, ni compte de trésorerie,
- 20 Pôles actifs intégrant 72 secteurs paroissiaux.

1.2- Faits caractéristiques de l'exercice

Entrée en vigueur au 01/01/2023 d'une réforme du fonctionnement, des ressources, des contributions et de la solidarité, afin d'optimiser la gestion des pôles missionnaires du Diocèse.

Règles et Méthodes Comptables

primé en euros

2- INFORMATIONS AU TITRE DES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1- Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n° 2018-06 du 5 Décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le bilan de l'exercice présente un total de **46 777 766** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **15 240 406** euros et un total **charges** de **13 150 947** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **2 089 458** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Le périmètre de consolidation est constitué de l'Association diocésaine « Curie » et de l'ensemble des paroisses et services.

Les comptes annuels ont été arrêtés le **07/06/2024** par votre Evêque et votre Trésorier en collaboration avec votre Économiste Diocésain.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour la 1ère fois au titre de cet exercice et dans le cadre des dispositions légales et réglementaires confortant le respect des principes de la République, il a été établi un état des avantages et ressources en provenance de l'étranger en fonction des éléments portés à notre connaissance.

Legs et successions

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte notarié de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

S'il s'agit d'un legs universel, sans héritiers réservataires, la date de comptabilisation sera en général la date d'acceptation du legs par organe habilité de l'entité. Pour les autres formes de legs (legs à titre universel ou legs particulier), la date retenue sera la date de demande de délivrance en justice ou la délivrance volontaire.

Les biens reçus ayant la nature de contrat d'assurance-vie sont comptabilisés à la date de réception des fonds.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou donations sont comptabilisés :

- dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- dans des comptes d'actif par nature pour les biens destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens qui sont destinés à être cédés.

A la date d'acceptation, les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- des dettes grevant les biens transférés au bénéficiaire de la donation ;
- de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation. Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ».

L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « provision pour charges sur legs ou donations ».

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou donations est :

- en fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité ;
- en produits dans e cas contraire

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Lors de la réception des fonds ou du transfert des titres, les legs ou donations portant sur des espèces, des actifs bancaires, des actifs financiers cotés ou des parts ou actions d'OPCVM et assimilés sont comptabilisés dans un compte d'actif selon la nature des biens. Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La partie des ressources constatées en produits d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Ne sont pas concernés, les ressources dont la contrepartie est un bien reçu par legs ou donation déjà comptabilisée en immobilisation par nature à la date d'acceptation.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, sont inscrits au compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes « Autres charges sur legs ou donations » et « Autres produits sur legs ou donations ».

Détail de la ligne "Legs, donations et assurance vies" du compte de résultat pour 611.351 € :

- VNC Vente Immo reçues en Legs	0 €
- Dotation Fonds reportés sur Legs	- 6.541 €
- Produits cession actifs issus de Legs	0 €
- Reprise Fonds reportés sur Legs	442.472 €
- Assurances vies reçues	16.287 €
- Legs et donations reçues	159.133 €

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont déterminées en application du règlement CRC 00-06. De ce fait, seuls les risques identifiés et rendus probables par un événement en cours à la clôture sont provisionnés.

Concernant les événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice, il sera fait application de l'avis CNC 2018/08.

Subventions d'investissements

Conformément au règlement ANC n° 2018-06, l'Association a opté pour inscrire les subventions d'investissement affectées à un projet défini en fonds propres. Ces fonds sont repris au compte de résultat de façon échelonnée, au rythme des amortissements des biens subventionnés.

Règles et Méthodes Comptables

primé en euros

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les ressources revues peuvent financer un projet défini ayant soit la nature de charges d'exploitation, soit la nature d'un investissement. Lorsqu'il s'agit d'une immobilisation amortissable, l'Association a opté pour ne pas utiliser la possibilité de rapporter en produits les fonds dédiés sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement de l'immobilisation. En d'autres termes, pour une immobilisation amortissable, l'entité continue de passer la reprise du Fonds dédié en une fois lors de l'acquisition du bien, et non au fil de l'amortissement du bien.

Contribution volontaire en nature

Selon les dispositions de l'article 211-2 du nouveau règlement 2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels dans la compréhension de l'activité de l'entité,
- l'entité est en mesure de recenser et valoriser les contributions volontaires en nature.

Au cas particulier, l'entité considère que les missions bénévoles réalisées en Eglise résultent du statut de baptisés qu'elles ne font que traduire en actes.

En conséquence, le recensement et la valorisation de ces missions bénévoles dans les comptes ne sont pas compatibles avec ce statut.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Le terrain situé à Rubelles dont la propriété nous est contestée est valorisé au bilan pour 1 €.

Un inventaire d'oeuvres d'art a été réalisé et valorisé en 2008 pour un montant de 635.982 € non amortissable.

Règles et Méthodes Comptables

xprimé en euros

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Nature de l'investissement	Durée d'amortissement
Construction	30 ans
Gros œuvres	40 ans
Electricité Plomberie	20 ans
Agencements	15 ans
Peinture	10 ans
Matériel et Outillage	3 à 5 ans
Matériel de transport	1 à 4 ans
Matériel de bureau	3 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés de la société Avenir Catholique représentant 100% de la participation au capital s'élèvent à 55.938 €. Dans la mesure où ils correspondent majoritairement à des sommes versées dans le cadre de fondations pieuses, cette participation n'a pas été mentionnée dans le tableau des filiales et participations.

Les autres titres immobilisés concernent :

- SCI MACIET représentant 1% de la participation au capital pour 1.000 €.
- SCI SAINTE BATHILDE représentant 1% de la participation au capital pour 1 €.

Compte tenu de ces faibles participations au capital, ces derniers ne sont pas mentionnés dans le tableau des filiales et participations.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les fournitures liées au culte sont des consommables ne faisant pas l'objet d'un inventaire.

Cette décision est motivée par le fait qu'elles sont mises à la disposition des fidèles sans contrôle.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

En application des conventions de gestion de trésorerie, les comptes bancaires débiteurs et créditeurs avec le Crédit Agricole ont été compensés et unifiés au 31/12/2023. Le solde bancaire compilé Crédit Agricole s'élève à 8.625.551 € au 31/12/2023 contre 12.589.722 € au 31/12/2022.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les moins values latentes sur obligations ne sont pas provisionnées.

2.2- Changement de présentation

Néant sur l'exercice

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 18.520 €.

Engagements pour indemnité de fin de carrière des salariés

L'Association comptabilise une provision pour risque relative à l'engagement pour indemnité de fin de carrière intégrant les paramètres de calcul suivants :

- Taux de charges sociales patronales : 36 %
- Taux d'actualisation : 2,95 %
- Turnover très faible
- Table de mortalité : INSEE 2016-2018
- Age de départ en retraite : 64 ans
- Méthode rétrospective . Départ à l'initiative du salarié.

Montant de la provision constatée au 31/12/2022 :	227.163 €
Montant de la provision constatée au 31/12/2023 :	220.366 €
Reprise de dotation de l'année comptabilisée en produits :	6.797 €

Information complémentaire

L'analyse du risque effectuée sur l'assignation aux fins d'annulation d'un acte juridique justifie la provision pour risque inhérente constituée pour 1.377.000 €.

La provision sur un sinistre causé par un locataire, et dont la prise en charge par la Compagnie d'assurance est incertaine, a été ajustée au 31/12/2023 à 61.008 € sur la base des quantum définis par l'Expert.

Ces litiges ne portent pas atteinte à la continuité d'exploitation de l'Association.

Evènement postérieur à la clôture

Néant.

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virement p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	76 897		22 065			98 962
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	76 897		22 065			98 962
CORPORELLES	Terrains	5 229 181		168 728		862	5 397 047
	Constructions sur sol propre	26 773 975		2 004 031		6 036	28 771 970
	sur sol d'autrui	56 962					56 962
	instal. agencet aménagement	9 965 777		1 221 507		1 724	11 185 560
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 078 395		104 826			1 183 222
	Instal., agencement, aménagement divers	1 823 233		45 906			1 869 139
	Matériel de transport	144 656		14 023		8 636	150 043
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	724 790		38 082		4 522	758 351
	Emballages récupérables et divers	637 598					637 598
	Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours	2 868 941		1 012 453	457 450		3 423 944	
Avances et acomptes	9 755		22 742		9 755	22 742	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 313 264		4 632 299	457 450	31 535	53 456 577	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						242 472	950 000
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	680 136				623 197	56 939
	Autres titres immobilisés	79					79
	Prêts et autres immobilisations financières	649 668				3 601	646 066
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 329 883				626 799	703 084
TOTAL		51 912 515		4 654 364	457 450	900 806	55 208 624

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	37 178	19 120		56 298
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	37 178	19 120		56 298
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	16 548 016	690 128	6 036	17 232 107
	sur sol d'autrui	31 126	2 949		34 075
	instal. agencement aménagement	6 701 050	482 100	1 724	7 181 426
	Instal technique, matériel outillage industriels	863 136	65 882		929 018
	Autres instal., agencement, aménagement divers	860 733	125 508		986 241
	Matériel de transport	117 481	21 330	8 636	130 175
	Matériel de bureau, mobilier	625 844	39 916	4 522	661 238
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 747 386	1 427 813	20 919	27 154 280	
TOTAL		25 784 565	1 446 933	20 919	27 210 578

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	1 557 429		119 421	1 438 008
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	227 163		6 797	220 366
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	1 832			1 832	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		1 786 424		126 218	1 660 206
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	50 000	150 000		200 000
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres	176 534	10 576	145 995	41 115
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		226 534	160 576	145 995	241 115
TOTAL GENERAL		2 012 958	160 576	272 213	1 901 321
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			160 576	6 797 145 995 119 421	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.L.					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	5 956 907		42 350		5 999 257
Fonds propres avec droit de reprise	400 000				400 000
Ecart de réévaluation	7 509 804				7 509 804
Réserves statutaires ou contractuelles	1 757 183				1 757 183
Réserves	2 546 740				2 546 740
Autres réserves	8 473 927				8 473 927
Report à nouveau	9 118 592	607 562			9 726 154
Excédent ou déficit de l'exercice	607 562	(607 562)	2 089 458		2 089 458
Situation nette	36 370 715		2 131 808		38 502 523
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	36 370 715		2 131 808		38 502 523

Flux 2023 Fonds propres sans droit de reprise : Apport immobilier reçu par l'ADM pour une valeur de 42.350 €

ETAT DES FONDS DEDIES

FONDS DEDIES	Fonds dédiés 31/12/2022	Reports	Utilisations	Transferts	31/12/2023	
					Global	Dont sans dépense au cours des 2 derniers exercices
IE DES PRISONS	67 782	-	17 296	-	50 486	-
! MORIN	1 398	-	-	-	1 398	1 398
EN BRIE	10 931	-	-	-	10 931	10 931
ILISE NOTRE DAME	412 401	98 268	510 669	-	-	-
STE BATHILDE	-	1 098 670	744 981	-	353 689	-
MBAN VAL D'EUROPE	1 570 677	102 271	437 775	-	1 235 173	-
SE MONTIGNY	103 620	-	-	-	103 620	103 620
JEAN BOSCO	64 425	-	4 500	-	59 925	-
AREMOUTIERS	85 127	-	-	-	85 127	-
SE MAY EN MULTIEN	3 738	-	-	-	3 738	3 738
ISE ST MARD	19 475	-	-	-	19 475	19 475
ES REMPARTS	18 646	-	-	-	18 646	18 646
BLIOTHEQUE	357 506	-	-	-	357 506	357 506
STES	74 357	-	-	-	74 357	-
DURCHAMP	1 525	-	-	-	1 525	1 525
LLE SAINT NICOLAS	-	12 905	12 905	-	-	-
SOUS JOUARRE CHAISES	29 180	90	27 962	-	1 308	-
AU PORTE BOSSU	-	280 000	82 253	-	197 747	-
FORMITE PMR	-	32 582	32 582	-	-	-
EPULTURE	1 059	-	-	-	1 059	1 059
BLEAU EGLISE ST LOUIS	157 202	-	-	-	157 202	157 202
E PAROISSIALE	-	56 170	40 592	-	15 578	-
NOTRE DAME DES NATIONS	-	26 185	26 185	-	-	-
J MARLOTTE SOURCES VIVES	-	15 050	15 050	-	-	-
ITURE NOTRE DAME DES ROSE	-	6 000	-	-	6 000	-
SALLE PAROISSIALE	-	350	-	-	350	-
I CENTRE PAROISSIAL	1 256	1 000	2 256	-	-	-
ERE CHAMPAGNE SUR SEINE	4 733	-	-	-	4 733	4 733
	2 985 038	1 729 541	1 955 006	-	2 759 573	679 833

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	643 450	610 296	33 154
	Autres immobilisations financières	2 616	2 616	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	114 749	114 749	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	34 158	34 158	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 983	11 983	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	1 500	1 500	
	Créances reçues par legs ou donations	39 696	39 696	
	Débiteurs divers	3 824 002	2 439 220	1 384 782
	Charges constatées d'avance	71 676	71 676	
TOTAL DES CREANCES	4 743 830	3 325 894	1 417 936	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice	1 900			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	331	331		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	276 906	44 879	131 581	100 446
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	353 678	353 678		
	Dettes des legs ou donations	14 807	14 807		
	Personnel et comptes rattachés	124 077	124 077		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	264 752	264 752		
	Impôts sur les bénéfices	94 920	94 920		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	17 283	17 283		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 777	16 777		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	1	1		
	Autres dettes	1 884 732	1 884 732		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	40 426	40 426			
TOTAL DES DETTES	3 088 690	2 856 663	131 581	100 446	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice	794 476				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			71 676
Curie	01/01/2024 31/12/2024	51 073	
Paroisses	01/01/2024 31/12/2024	20 603	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			71 676

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			40 426
Curie	01/01/2024 31/12/2024	28 109	
Divers Paroisses	01/01/2024 31/12/2024	12 317	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			40 426

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Charges à payer		375 251
Dettes fiscales et sociales		167 595
<i>PROV. CONGES PAYES</i>	<i>119 007</i>	
<i>PROV CHARGES CONGES PAYES</i>	<i>47 267</i>	
<i>INDEMNITES CPAM IJJ</i>	<i>1 248</i>	
<i>MUTUELLE ST MARTIN P LACOEUIL</i>	<i>74</i>	
Autres dettes		207 656
<i>CHARGES A PAYER</i>	<i>207 656</i>	



Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Produits à recevoir		2 330 419
Autres créances		2 330 419
<i>MUTUELLE AREAS PRETRES</i>	<i>11 983</i>	
<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	<i>578 837</i>	
<i>PRODUITS A RECEVOIR BUSSY ND V</i>	<i>339 600</i>	
<i>PRODUIT A RECEVOIR STE BATHILD</i>	<i>900 000</i>	
<i>PRODUIT A RECEVOIR ST COLOMBAN</i>	<i>500 000</i>	

Evaluation d'éléments d'Actif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Au Bilan

Prix marché

	31/12/2023	Au Bilan	Prix marché
EURS MOBILIERES DE PLACEMENT QUILVEST		1 109 293	1 196 405
EURS MOBILIERES DE PLACEMENT PICTET		1 887 701	1 976 300

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2023	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties Emprunt SG nominal 350 K€ - Inscription Privilège de Deniers.			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés Engagements de retraite des Prêtres aînés		3 357 343	
		3 357 343	
Autres engagements COMMODATS - BAUX : Cf liste. Engagements pour les travaux d'accueil des handicapés Acte d'engagement construction centre Ecclésial Ste Bathilde			36 200 9 540 000
			9 576 200
Total des engagements financiers (1)		3 357 343	9 576 200
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Ne sont pas repris les immeubles propriétés de l'AIMS donnés en commodat ou par toute autre convention à l'ADM.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

DETAIL ENGAGEMENTS DONNES : COMMODATS/BAUX.

- Comodat signé le 07/12/2015 au profit de l'association LA MAISON DE TOM POUCE pour la mise à disposition gratuite des locaux situés rue Cotasson à EVRY-GREGY.
- Comodat signé le 16/03/2016 au profit du fonds de dotation LA MAISON DE MAGDALEINA pour la mise à disposition gratuite des locaux situés rue G.Villette à ECUELLES.
- Comodat signé en Septembre 2009 au profit de l'AIMS pour la mise à disposition gratuite des locaux situés rue J. Jaures à LISY SUR OURCQ.
- Bail à construction signé le 08/12/2011 au profit de l'OGEC de l'école du SACRE COEUR pour un terrain situé rue Paul Quesvers à MONTEREAU.
- Bail emphytéotique signé le 20/12/2018 pour une durée de 30 ans avec la commune de Saint Cyr Sur Morin pour les locaux du presbytère.
- Bail emphytéotique signé le 05/08/2021 pour une durée de 20 ans avec Monsieur VALLEE pour les locaux de l'ancien presbytère de JOUARRE.
- Bail emphytéotique signé le 21/07/2022 pour une durée de 20 ans avec la SCI MACIET pour un appartement situé à MEAUX.

DETAIL ENGAGEMENTS RECUS : COMMODATS/BAUX.

- Bail de réhabilitation signé le 24/01/2007 par l'association SOS SOLIDARITE PONTAULT- COMBAULT pour des locaux situés Place du Général Leclerc à PONTAULT- CONBAULT.
- Bail de réhabilitation signé le 23/09/2015 par la société FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME pour des locaux rue de l'Eglise à BOISSY LE CHATEL.